

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **18 (1991)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Impressum

Revue Suisse

Revue pour les Suisses de l'étranger
17^e année

Paraît quatre fois par an en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 30 éditions régionales.

Impression: Berne, Paris, Lugano, New York, Johannesburg, Buenos Aires.

Tirage total: 254 900 exemplaires

Rédaction:

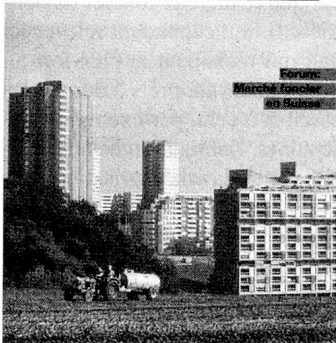
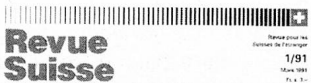
Dr. Stephan Müller, Secrétariat des Suisses de l'étranger, Berne
Heidi Willumat, Service des Suisses de l'étranger, DFAE, Berne
Jacques Matthey-Doret, Radio-Télévision Suisse romande, Lausanne

Traduction:

Michel Niquille

Editeur, rédaction centrale, administration et publicité:

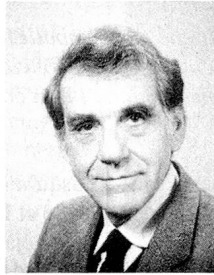
Secrétariat des Suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16
Téléphone 031 44 66 25
Télex 912 118 asse ch
Téléfax 031 44 21 58
Compte de chèques postaux
30-6768-9



En Suisse, un mètre carré de terrain agricole a disparu par seconde pour des constructions.
(Photo: Michael von Graffenried)

Editorial

Le prix du sol de la patrie



Toutes les cérémonies de 700^e anniversaire de la Confédération ne peuvent faire oublier à une grande partie de nos concitoyens les soucis que leur donne l'évolution des coûts sur le marché foncier en Suisse.

Comme on le dit devant un bien coûteux: «tout ce qui est rare est cher». Si le terrain suisse, à bâtir ou à cultiver, est cher, il devient évident qu'il se fait de plus en plus rare. Mais, et c'est une seconde évidence, il faut bien, quelque

part, une réserve d'argent capable de suivre les enchères. Parce que, troisième évidence, un prix est un arbitrage entre quelqu'un qui achète et quelqu'un d'autre qui vend.

L'un des caractères principaux de cette fin de siècle où s'effondre le mur de Berlin, où la technologie efface les distances et où le marché se met aux dimensions de la planète, c'est la dissipation des frontières visibles et matérielles. D'où et par conséquent, l'importance accrue des barrières immatérielles ou psychologiques. Une différence sensible des coûts immobiliers entre un Etat et un autre est de cette sorte, et elle peut justifier une législation restrictive capable de contribuer à la protection d'une propriété nationale. Mais le remède comporte le risque de creuser, cette fois à l'intérieur, un nouveau fossé: comme on dit familièrement, le mur de l'argent ne passe plus seulement autour du pays, mais au milieu, entre ceux qui peuvent continuer à enchérir et les autres.

Une autre façon de dire que «tout augmente», c'est de déplorer que la monnaie «perd de sa valeur». On appelle le phénomène: «inflation». Ajoutée à une élévation des taux d'intérêts, donc des hypothèques, elle freine l'accession à la propriété de nombre de gens dont les revenus sont fixes ou directement dépendants de la conjoncture. Et elle oblige souvent ceux qui avaient trop emprunté pour y parvenir, à rendre leur précaire acquisition et à sortir du jeu.

Depuis toujours et surtout depuis les années 60 et 70, la propriété foncière passait pour le plus sûr garant de l'épargne. C'est-à-dire, de la richesse due au travail, intermédiaire entre la jouissance d'une fortune inatteignable et le dénuement.

A ces remarques, imaginerait-on une esquisse de conclusion?

L'épargne, c'est surtout le viatique des classes moyennes de la ville et de la campagne. C'est par conséquent le statut de ces populations que la cherté de la vie met en péril. Et par là même quelque chose de plus fondamental: partout, c'est sur les classes moyennes, travailleuses, scrupuleuses et, justement, économes, que reposent, en général, le fonctionnement et la pérennité de nos démocraties.

Souhaitons que s'institue l'équilibre entre les valeurs entrelacées du sol national: d'un côté, les valeurs marchandes, dont ceux qui vivent en Suisse devraient n'avoir point à trop souffrir, et de l'autre côté, les valeurs symboliques qui en font le prix pour les citoyens du dedans comme pour ceux, qui, expatriés, y restent fidèles.

Jacques Matthey-Doret, journaliste

Sommaire



Forum:
Marché foncier
en Suisse

4



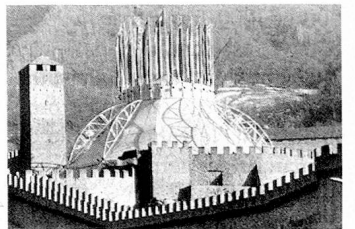
Mosaïque

10

Pages vertes:
Nouvelles locales

Rétrospective 1990

11



700^e anniversaire

15

Communications du SSE

16

Communications
officielles

18